

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	25
Date de la convocation		
19/02/2026		
Date d'affichage		
19/02/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**
À SAINT-SYPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Dominique GEAY, 1ere Vice-Présidente.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières); COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny); GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue); PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

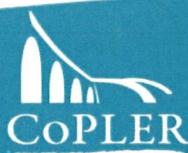
Excusés : Philippe CHATRE (Cordelle); FESSY Véronique (Pradines); DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay); BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

Délibération : 2026-019-CC

Objet : CFU 2025-Budget Propreté

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-019-CC**Objet : CFU 2025-Budget Propreté**

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

Ceci étant exposé :

Le compte financier unique se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, et en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et de produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le Compte financier unique 2025.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

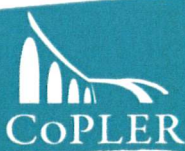
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	421 277,00	1 902 512,07	2 323 789,07
	Recettes réalisées (1)	B	432 742,47	1 973 934,28	2 406 676,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	384 990,87	2 313 721,00	2 698 711,87
	Dépenses réalisées (1)	E	191 362,59	2 072 279,34	2 263 641,93
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	241 379,88	-98 345,06	143 034,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-36 286,13	411 208,93	374 922,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	205 093,75	312 863,87	517 957,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	205 093,75	312 863,87	517 957,62

Le Compte Financier Unique du budget Propreté présente un résultat de fonctionnement 2025 déficitaire de 98 345.06 € auquel se rajoute le report de N-1 de 411 208.93 € soit un résultat cumulé de 312 863.87 €.

La section d'investissement présente un excédent 2025 de 241 379.88 € auquel s'ajoute le report de N-1 soit un déficit de 36 286.13 € soit un résultat cumulé de - 205 093.75 €.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-019-CC

Objet : CFU 2025-Budget Propreté

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du code général de collectivités territoriales, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de Madame Dominique GEAY, 1ere Vice-Présidente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 Budget Propreté tel que présenté.

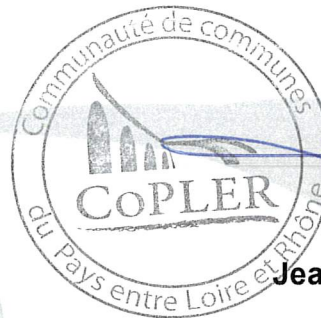
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 05/03/2026

Le secrétaire de séance,

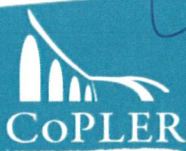
Timothée CRIONAY

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

ARRETE ET SIGNATURES

COPLER - COMMUNAUTE DE COMMUNES - COPLER BUDGET PROPRETE

Présentation

Présenté par *Mme GEAY Dominique*
 A Saint-Symphorien-de-Lay, le 05/03/2026

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Saint-Symphorien-de-Lay, le 05/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,



Votes

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 19/02/2026

Signataire

BRUN Charles, Vice-Président

CRIONAY Timothée, Vice-Président

GEAY Dominique, Vice-Présidente

GIVRE Dominique, Vice-Président

GRIVOT Vincent, Vice-Président

LAIADI Ben Abdellah, Vice-Président

BERT Pascal, Conseiller délégué

CHATRE Philippe, Conseiller délégué (*puissance donnée à M. CAPITAN*) *Ne prend pas part au vote*

COQUARD Romain, Conseiller délégué

DAUVERGNE Jean-François, Conseiller délégué

REULIER Serge, Conseiller délégué

BROSSETTE Maryline

Absente

DADOLLE Adrien

Excuse

ARRETE ET SIGNATURES

COPLER - COMMUNAUTE DE COMMUNES - COPLER BUDGET PROPRETE

Signataire

DAVID Blandine

DOTTO Luc

FESSY Véronique

Excusée

FOURNEL Béatrice

GERVAIS Christian

LIEVRE Céline

GIRARDIN Jean-Michel

GIRAUD Jean-Marc

GIRAUD Stéphanie (Pouvoir donné à COQUARD R.)

JUSSELME Jean Paul

MARTEIL Frédéric

MONTEL Fabienne (Pouvoir donné à LAIDI B.)

NEYRAND Jean-François

J-F - Neyrand

PERRIN Gérald

PIZAY Séverine (Pouvoir donné à GEAY D.)

PRAST Lionel

ROFFAT Hubert

Résumé de l'acte

042-244200630-20260305-2026-019-CC-BF

Numéro de l'acte : 2026-019-CC
Date de décision : jeudi 5 mars 2026
Nature de l'acte : BF
Objet : CFU 2025 - Budget Propreté
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : SANDRINE VANCOILLIE
AR reçu le : 12/03/2026
Numéro AR : 042-244200630-20260305-2026-019-CC-BF
Document principal : 99_BU-2026-019-CC_CFU_2025_PROPLETE.xml

Pièces jointes :

99_BU-2026-019-CC_ANNEXE_sign_CFU_Proprete.pdf
99_BU-2026-019-CC_CFU_2025_Budget_Proprete.pdf

Historique :

12/03/26 08:21	En cours de création	
12/03/26 08:23	En préparation	SANDRINE VANCOILLIE
12/03/26 08:23	Reçu	SANDRINE VANCOILLIE
12/03/26 08:23	En cours de transmission	
12/03/26 08:24	Transmis en Préfecture	
12/03/26 08:27	Accusé de réception reçu	
12/03/26 08:35	Accusé de réception reçu	SANDRINE VANCOILLIE
12/03/26 08:35	Accusé de réception reçu	SANDRINE VANCOILLIE
12/03/26 08:36	Accusé de réception reçu	SANDRINE VANCOILLIE
12/03/26 08:36	Accusé de réception reçu	SANDRINE VANCOILLIE